## Principaux frais du contrat \*

## Date de mise à jour : Avril 2025

# Capi Objectif Patrimoine (sans fonds euros)



#### Contexte

Cette annexe a pour objet de présenter les principaux frais du contrat. Pour une vision plus complète des dispositions du produit et de l'ensemble des frais appliqués, il est nécessaire de se référer à l'encadré des Dispositions Générales.

Montant minimal de versement initial 3 000,00 €
---

#### Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports	
Support fonds en Euros	NA
Support unités de compte	1,20%
Frais de gestion des unités de compte	
Gestion libre	
Fonds actions ** (moyenne)	2,00%
Dont taux de rétrocessions de commissions ***	0,88%
Fonds obligations (moyenne)	1,22%
Dont taux de rétrocessions de commissions ***	0,53%
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,99%
Dont taux de rétrocessions de commissions * * *	0,77%
Fonds diversifiés (moyenne)	2,07%

0,75%

## Autres frais annuels

Frais forfaitaires néant

Frais proportionnels + 0,50% supplémentaire maximum sous option d'allocation ou avenant de réorientation d'épargne

## Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Dont taux de rétrocessions de commissions \* \* \*

Frais sur versement	1,50%	
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	Gratuit	
Frais d'arbitrage libre		
Proportionnels ou forfaitaires	0,60%+30€	
Nombre d'arbitrages gratuits par an	sans objet	
Frais de transfert sortant vers un autre produit	non applicable	
Frais sur les versements de rente	3% des arrérages de rente	
Frais de rachat	0%	

#### NA: non applicable

<sup>\*=</sup> Le tableau indique les principaux frais du contrat au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

<sup>\*\* =</sup> la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

<sup>\*\*\*=</sup> part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

<sup>\*\*\*\*=</sup> la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.